



Presse

Lu pour vous

LE FIGARO

Mercredi 2 octobre 2024

Saintes : un policier tire sur un homme armé d'un couteau pendant sa garde à vue.

Marie-Hélène Hérouart

Les faits, qui se sont déroulés mardi au sein du commissariat de Saintes (Charente-Maritime), font l'objet de deux enquêtes. Les jours du prévenu, pris en charge aux urgences de La Rochelle, ne sont pas menacés.

Un policier a ouvert le feu au commissariat de Saintes, mardi soir. Il ouvrait la porte de la cellule d'un homme, interpellé pour violences et placé en garde à vue dans la journée, quand celui-ci lui a sauté à la gorge. « L'individu, qui avait demandé à sortir pour aller aux toilettes, a tenté de lui planter un couteau », rapporte au Figaro Benjamin Alla, le procureur de la République de Saintes (Charente-Maritime), confirmant une information de Sud-Ouest. Connu des services de police pour être « susceptible de péter un câble à tous moments », l'agresseur n'aurait pas laissé le choix au policier, selon nos sources. Ce dernier aurait d'abord tenté de se dégager à coups de pied, avant de finalement tirer une balle dans la main du prévenu. Une charge, qui a traversé les chairs du gardé à vue et percé son abdomen. Les jours de ce dernier, pris en charge aux urgences de La Rochelle, ne sont pas menacés.

Le prévenu, âgé de 39 ans, aurait été au moment des faits sous l'empire de l'alcool. Il est par ailleurs connu des policiers du secteur pour présenter « des problèmes psychiatriques » et disposer d'un casier judiciaire comportant 5 condamnations, dont la dernière remonte à 2017 pour « violences », « délit routier » et « usage de stupéfiants ».

Deux enquêtes simultanées ont été ouvertes pour établir le déroulé exact des faits. Celle qui vise l'agresseur du policier est menée du chef de « tentative de meurtre contre un fonctionnaire de police » sous la houlette du parquet de La Rochelle. La seconde, qui concerne le policier qui a ouvert le feu, est instruite par le parquet de Saintes afin de s'assurer que les règles dévolues à la légitime défense ont bien été respectées.

Vidéosurveillance

Selon nos sources, cet individu était parvenu à faire entrer le couteau dans sa cellule de garde à vue en le plaçant dans ses fesses, à un endroit indétectable lors des fouilles préalables, désormais réalisées par palpations (et non à nu). Les faits se sont par ailleurs déroulés le 1^{er} octobre, jour de l'entrée en vigueur de l'interdiction de filmer au sein des cellules de garde à vue sauf exception, et ce en application d'une directive européenne. « Il n'y a pas de lien de cause à effet, assure au Figaro le parquet de Saintes. Mais effectivement, il y avait une absence de vidéoprotection [dans les cellules du commissariat de Saintes] dans des conditions qui n'étaient pas réunies. »

Une situation que le porte-parole du syndicat Alternative Police, Bruno Vincendon, analyse différemment. « Avec la vidéoprotection, nous avons une vision à la seconde de ce qui se déroulait dans les cellules. Cela garantissait la sécurité des gardés à vue et cela permettait d'agir vite quand l'un se tapait la tête contre les murs ou que l'autre tentait de se suicider. Désormais, on doit passer toutes les demi-heures », explique-t-il. « Coup de chance » pour le policier qui a dû faire usage de son arme, les faits se sont déroulés dans le couloir du commissariat, qui serait lui toujours filmé. Une vidéo désormais à la disposition des enquêteurs.